

*RIVERS (MAN.)—LA BASE CANADIENNE

Question n° 353—**M. Stewart (Marquette):**

1. Le ministre de la Défense nationale a-t-il rencontré une délégation de citoyens du Manitoba, le 27 août 1968, au sujet du rôle futur de la base des Forces canadiennes à Rivers (Man.) et, dans le cas de l'affirmative, le ministre a-t-il fait part à la délégation que le comité de la défense avait recommandé la fermeture de cette base?

2. Un autre ministre était-il présent à cette rencontre?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. Oui, monsieur l'Orateur, j'ai rencontré une délégation du Manitoba le mardi 27 août 1968. Je n'ai pas dit à la délégation que le comité de la défense avait recommandé la fermeture de la base de Rivers. Je lui ai dit, toutefois, que toute la question de la consolidation des bases était à l'étude, et qu'elle allait être discutée au Conseil de la défense à une date ultérieure.

2. Non.

UN NOUVEAU PARC NATIONAL EN ONTARIO

Question n° 357—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. Le gouvernement a-t-il entamé des négociations avec la province d'Ontario en vue d'y créer un parc national et, dans le cas de l'affirmative, quelle est la région qui fait l'objet d'une étude?

2. Quand l'accord interviendra-t-il vraisemblablement?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Les négociations avec la province d'Ontario continuent en vue de créer un parc national dans le bouclier canadien.

2. La province continue d'étudier ce sujet et nous attendons sa décision.

LES AMÉLIORATIONS AU BUREAU DE POSTE DE CHRISTMAS ISLAND (N.-É.)

Question n° 358—**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):**

1. A quand remonte l'établissement des plans et du devis relatifs à l'aménagement du terrain de décharge et à l'amélioration du réseau de drainage en surface du bureau de poste de Christmas Island?

2. Y a-t-il eu des appels d'offre lancés à cette fin et pour quand prévoit-on la fin de tous les travaux d'amélioration nécessaires?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Au 10 juin 1968.

2. Oui. Un contrat a été adjudgé le 17 juillet 1968 et les travaux seront achevés d'un moment à l'autre.

LES CEINTURES DE SÉCURITÉ TROIS-POINTS

Question n° 360—**M. Mather:**

Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes émanant des importateurs d'automobiles au sujet de l'absence d'une norme de sécurité fédérale concernant les ceintures de sécurité trois-points?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): Non. Il y a déjà une norme pour les ensembles de ceintures de sécurité, le numéro 97-GP-209: Ensemble de ceintures de sécurité —pour voitures de tourisme, voitures de tourisme polyvalentes, camions et autobus, norme publiée par la Commission des normes du gouvernement canadien. La Commission a publié trois autres normes: 97-GP-208: Ancrages de sièges, voitures de tourisme; 97-GP-208: Installations de ceintures de sécurité, voitures de tourisme; 97-GP-210: Ancrages d'ensemble de ceintures de sécurité, voitures de tourisme.

LES NORMES DE SÉCURITÉ DES AUTOMOBILES IMPORTÉES

Question n° 361—**M. Mather:**

Les automobiles importées au Canada en vue d'être vendues au Canada doivent-elles répondre aux normes de sécurité fédérales?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): Non. Les véhicules que le gouvernement fédéral achète pour ses ministères et ses autres organismes doivent, cependant, répondre aux prescriptions des normes de sécurité des véhicules à moteur publiées par la Commission des normes du gouvernement canadien. Les véhicules importés des États-Unis et qui y sont fabriqués répondent aux prescriptions de toutes ces normes, vu que les exigences techniques sont les mêmes au Canada qu'aux États-Unis et que l'observation de ces exigences est obligatoire aux États-Unis.

LE COMITÉ PARLEMENTAIRE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Question n° 362—**M. Mather:**

Au cours de la présente session, examinera-t-on la possibilité d'instituer un comité parlementaire qui étudiera la question des pertes de vie et des pertes économiques imputables aux accidents d'automobiles et de la nécessité d'adopter des règles et des dispositifs de sécurité afin de freiner cette diminution de nos ressources?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): Il sera tenu pleinement compte de la proposition avancée par l'honorable député et la décision du gouvernement sera communiquée en temps utile; à tout événement, comme l'indiquent les déclarations antérieures et les réponses à d'autres questions posées par l'hon. député, toute cette question fait l'objet d'une étude attentive de la part du gouvernement.